



SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE ET DU CRÉDIT

Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers

Bulletin d'Adhésion

#AFB & GROUPE BPCE

MERCI DE RETOURNER VOTRE BULLETIN D'ADHÉSION AU SNB/CFE-CGC - Secrétariat Général - 2 rue Scandicci 93691 PANTIN CEDEX

CIVILITÉ MME MR

NOM

NOM DE NAISSANCE

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE PERSO.

CODE POSTAL VILLE

TÉL. PERSO. MOBILE PERSO.

EMAIL PERSO.

ENTREPRISE

POSTE ACTUEL

CLASSIFICATION ACTUELLE

ADRESSE PRO.

CODE POSTAL VILLE

TÉL. PRO. MOBILE PRO.

EMAIL PRO.

J'AUTORISE LE SNB/CFE-CGC À COMMUNIQUER VIA :

- MON MAIL PERSONNEL** **MON MAIL PROFESSIONNEL**
 MON TÉLÉPHONE PERSONNEL **MON TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL**

Les données collectées vont servir à la réalisation de nos activités syndicales y compris administratives. La base légale de leur traitement est l'intérêt légitime, car elles nous permettent de mettre en œuvre nos activités syndicales au service de nos adhérents, mais aussi de l'ensemble des salariés conformément à la notion de représentativité syndicale. Le recueil de ces données est obligatoire, notamment en ce qu'elles nous permettent d'animer notre réseau syndical sans quoi il nous serait impossible de mener à bien notre activité et de procéder à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatisé, éventuellement à l'aide d'un sous-traitant moyennant les garanties appropriées, et ne sont pas commercialisées. Nous les conservons en base active tout au long de l'adhésion, puis pendant deux ans à compter de la perte de qualité d'adhérent. Intervient ensuite leur archivage intermédiaire pour une durée de trois ans. Elles sont alors détruites. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et à la limitation du traitement en nous écrivant : par voie postale : SNB/CFE-CGC - 2, rue Scandicci - 93691 Pantin Cedex - par mail : contact@snb-services.org. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. En adhérent, j'accepte que mes données personnelles et syndicales soient communiquées aux structures d'affiliation CFE-CGC afin de permettre la réalisation de nos activités syndicales et d'administration interne.

MONTANT DE LA COTISATION 2021

Merci d'entourer votre classification.

Selon classification	Prix Annuel	Prix semestriel	Prix trimestriel	Prix mensuel*
Niveau A et B	67 €	33,50 €	16,75 €	soit 1,90 €*
Niveau C et D	101 €	50,50 €	25,25 €	soit 2,86 €*
Niveau E et F	106 €	53,00 €	26,70 €	soit 3,00 €*
Niveau G	127 €	63,50 €	31,75 €	soit 3,60 €*
Niveau H	163 €	81,50 €	40,75 €	soit 4,62 €*
Niveau I	187 €	93,50 €	46,75 €	soit 5,30 €*
Niveau J	215 €	107,50 €	53,75 €	soit 6,09 €*
Niveau K	233 €	116,50 €	58,25 €	soit 6,60 €*
Niveau L	276 €	138,00 €	69,00 €	soit 7,82 €*

REMARQUE : TOUT TRIMESTRE ENTAMÉ RESTE DÛ

* Prix mensuel du montant de la cotisation après crédit d'impôt égal à 66%

J'ADHÈRE PAR LA PRÉSENTE AU SNB/CFE-CGC :

DATE :

SIGNATURE :

Retraité, vous bénéficiez d'une réduction de 50% sur votre cotisation annuelle.

Vous bénéficiez de 66% de crédit d'impôt sur le montant annuel de votre cotisation dans la limite de 1% des salaires et pensions nets.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (joindre impérativement un RIB avec IBAN)

TRIMESTRIEL SEMESTRIEL ANNUEL

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier au créancier dans un délais de 30 jours minimum avant la date de prélevement, tout trimestre entamé restant dû.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNB/CFE-CGC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNB/CFE-CGC. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT : PRELEVEMENT SNB

CRÉANCIER

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA (ICS) FR22ZZZ641948

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Syndicat National de la Banque et du crédit - S.N.B.
 2, rue Scandicci - 93691 PANTIN Cedex
 FRANCE
 01 48 10 10 50

DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

ADRESSE (N° ET RUE) :

CP : VILLE :

PAYS :

COMPTE À DÉBITER

N° DE COMPTE IBAN

CODE BIC

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DATE :

SIGNATURE :



SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE ET DU CRÉDIT

Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers

Parce que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres, le SNB/CFE-CGC met à disposition pour ses adhérents un panel d'assurances et d'assistances.

L'assistance en droit du travail

Pour toutes questions liées à votre activité professionnelle salariée, nos experts en Droit du Travail se tiennent à votre disposition au **01 48 10 10 50**

L'assistance juridique

Votre adhésion syndicale est assortie d'une assistance juridique *EXCLUSIVEMENT RESERVÉE À NOS ADHERENTS ACTIFS* (et sous réserve que vous soyez à jour de vos cotisations). Elle est se tient à votre disposition sur tous les domaines du droit et notamment pour les thèmes suivants : habitation, famille, services publics, consommation... Les renseignements fournis ne pourront pas faire l'objet d'une confirmation écrite. Aucun document ne sera adressé aux bénéficiaires et l'information sera exclusivement donnée par téléphone.

Pour utiliser "SNB ASSISTANCE JURIDIQUE" Appeler au : **0 821 331 234**
du lundi au vendredi de 9H à 17H45 (15 cts d'euro/min)

Munissez-vous de votre n° d'adhérent SNB (qui vous sera communiqué par courrier après enregistrement de votre adhésion par nos services).

La protection pénale et civile

Vous êtes mis en cause par un client de votre employeur, à l'occasion d'actes de « gestion de patrimoine » effectués en votre qualité de salarié pour des faits relevant de l'exercice de vos fonctions, missions ou délégations consécutivement à la réalisation d'une infraction à la législation du travail, d'une maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des Lois ou des Règlements, d'un manque de précaution ou d'une abstention fautive, d'une infraction pénale y compris en cas de délit de blanchiment.

Vous êtes victime de harcèlement, de discriminations, de menaces, d'injures, de diffamations ou de dommages corporels non accidentels dans l'exercice de vos fonctions, missions ou délégations.

La protection sociale et prud'homale

Vous êtes victime d'une maladie, d'un accident ou d'une agression et rencontrez des difficultés pour faire valoir ou respecter vos droits à l'égard de votre employeur, des organismes sociaux (Pôle Emploi, CPAM...), des compagnies d'assurances.

Vous avez besoin de faire valoir vos droits à l'égard de votre employeur car vous rencontrez des difficultés dans l'exécution de votre contrat de travail, vous quittez ou perdez votre emploi suite à une démission ou un licenciement et ne parvenez pas à trouver un accord...

D'INFOS, UNE QUESTION ?

Syndicat National de la Banque et du Crédit.
2 rue Scandicci, 93691 Pantin Cedex

☎ 01 48 10 10 50 ✉ contact@snb-services.org

www.snb-services.com

